

provincial aménagera bientôt une route principale devant l'entrée du parc Garibaldi et qu'il offrira en même temps les titres de propriété exclusifs du parc Garibaldi au gouvernement fédéral.

Je suis fortement convaincu que le gouvernement de la province ne dispose pas de ressources suffisantes pour aménager et exploiter le parc Garibaldi. Si celui-ci est réaménagé en parc national par le gouvernement fédéral, et qu'on établit une route reliant la pointe sud à la route nord de ce parc, on fera beaucoup pour améliorer l'économie de la province. Pareille initiative représenterait une aide pour le Canada et mettrait à la disposition du dixième de la population canadienne de nouvelles installations récréatives, sans parler des touristes venant des États-Unis qui visiteraient le parc.

M. MacInnis: J'appuierai brièvement les arguments qu'a invoqués le député de Burnaby-Coquitlam au sujet du parc de la Colombie-Britannique connu sous le nom de parc Garibaldi. Cela paraîtra étrange, mais, peu de temps après mon élection à la Chambre des communes, j'ai échangé de la correspondance avec l'ancien ministre de l'Intérieur, correspondance qu'il a transmise au ministre du Commerce de l'époque, lequel venait de la Colombie-Britannique. Sauf erreur, l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire le gouvernement de M. Tolmie, avait offert, en 1930 ou 1931, la région du parc Garibaldi au gouvernement fédéral en vue d'en faire un parc national.

M. Stevens, qui était alors le membre du cabinet représentant une circonscription de la Colombie-Britannique, m'avait dit que le gouvernement fédéral n'avait pas accepté cette offre à ce moment-là, parce qu'il ne disposait pas de fonds en vue de mettre le parc en valeur. Il me semble qu'une telle excuse ne tient plus aujourd'hui. Je regrette de n'être pas remonté assez loin en arrière pour apporter cette correspondance. Le temps a vieilli ces pages, mais je puis assurer au ministre que ce que je lui dis est bien exact: les lettres échangées en sont la preuve. Tout ce qu'a dit le député de Burnaby-Coquitlam au sujet des beautés du parc Garibaldi et des avantages qu'il apporterait à la population de la Colombie-Britannique resserrée dans ce faible secteur de la partie continentale inférieure est absolument exact.

Je saurais vraiment gré au ministre d'étudier cette question. Je ne vois pas pourquoi il s'en désintéresserait, étant donné son importance pour la Colombie-Britannique. Dans cette étude, il pourrait compter, j'en suis sûr, sur l'appui de son collègue qui représente cette région.

M. Churchill: Le ministre m'a encouragé à lui poser une ou deux autres questions. Sur quoi se fonde son estimation des dépenses à l'égard des divers parcs nationaux? Existe-t-il un rapport quelconque entre le nombre de visiteurs et les dépenses? Après un calcul rapide fondé sur les estimations de cette année et sur le nombre de visiteurs mentionné dans le rapport de 1952-1953, je constate que, pour le parc national de Banff, les dépenses s'établissent à environ \$2 par visiteur; pour le parc Jasper, à environ \$5; pour le parc national de l'Île du Prince-Édouard, à 70c. et pour le parc national du mont Riding à 50c. Existe-t-il un rapport entre les dépenses et le nombre de visiteurs?

L'hon. M. Lesage: Dans une certaine mesure, oui, évidemment; c'est un des éléments. Mais les éléments dont il faut tenir compte sont nombreux et variés. Le stade d'aménagement compte pour beaucoup. Je reçois des rapports du directeur de la division des parcs à l'égard des divers parcs nationaux; on y indique les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter dans un parc donné au cours de l'année à venir. Nous établissons un ordre de priorité et envisageons la question nous-mêmes. Il nous faut déterminer ce qui constitue une somme raisonnable à affecter à un parc au cours d'une année donnée ainsi que l'ordre de priorité des diverses entreprises. Évidemment, le nombre de visiteurs est un des éléments; le stade de l'aménagement est un autre. Il faut aussi considérer l'encouragement donné aux touristes américains. Qu'on n'oublie pas que les frais dans les parcs des montagnes sont plus élevés qu'ailleurs. Il faut tenir compte de divers autres éléments impondérables. Mon honorable ami, qui a beaucoup d'expérience, sait très bien quel genre d'études il faut effectuer quand il s'agit de décider quelles sommes on affectera à tel parc et à tel autre.

(Le crédit est adopté.)

Division des parcs nationaux—

305. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$3,640,735.

M. Campbell: Le ministre est-il prêt à répondre à la question que je lui ai posée il y a quelque temps?

L'hon. M. Lesage: Nous projetons d'affecter cette année \$21,000 à la construction d'un immeuble d'administration et d'une résidence de l'adjoint de musée au parc national historique de Ford-Battleford.

M. Campbell: Exécutera-t-on des travaux en surface, des canalisations par exemple ou autres ouvrages de ce genre?

L'hon. M. Lesage: On me dit qu'un puits a été creusé.